

Montréal, le 22 février 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>es</sup> Sébastien Richemont et Samuel Bachand  
Woods s.e.n.c.l.r.  
2000, McGill College  
Bureau 1700  
Montréal (Québec) H3A 3H3

**Objet : Domtar Inc. - Demande de révision de la décision D-2012-080 rendue dans  
le dossier R-3798-2012  
Dossier de la Régie : R-3820-2012**

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance reçue du procureur d'Hydro-Québec Distribution le 19 courant faisant état de ses objections à l'introduction en bloc des éléments de preuve importés du dossier R-3798-2012, à l'introduction des allégués contenus aux paragraphes 12 et 13 de la demande amendée et à certains paragraphes des affidavits de Messieurs André Béland et Yves Séguin.

La Régie vous demande de bien vouloir lui transmettre, **d'ici 16h le 25 février 2013**, vos commentaires à l'égard de ses objections.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as

c.c. Me Éric Fraser